

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FEVRIER 2022 à 18h30

Présents : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Jean-Philippe GARCIA, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Thierry LOPEZ, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Olivier MONROS, Julien RIBES.

Procurations : M. Yann RAMIREZ à Mme Françoise CRASSOUS, Mme Mylène NAUDIN à Mme Béatrice RIERA, M. Julien PUJOL à M. Julien RIBES, Mme Solène PELLE à M. Jean-Philippe GARCIA.

Secrétaire de séance : M. René COUSIN

Début de séance : 18h30

Le quorum est atteint avec 19 présents + 4 procurations.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance précédente du 6 Décembre 2021 qui est adopté à l'unanimité des présents + 4 procurations.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS DU MAIRE

N° AD-2021-12-14-47 du 14 décembre 2021 validant le choix des titulaires retenus par la CAO du 15 novembre 2021 pour les travaux du programme de rénovation énergétique des écoles pour un montant total de 603 784.37 € HT.

N° AD-2021-12-15-48 du 15 décembre 2021 validant la proposition de la Société APAVE Saint Aunès pour la réalisation des contrôles de maintien en état de conformité des installations électriques des ERP communaux pour un montant annuel de 1 458.93 € HT, révisable annuellement, pour une durée d'un an renouvelable au maximum trois fois.

N° AD-2022-01-27-01 du 27 janvier 2022 demandant une aide financière la plus élevée possible au titre de la DETR auprès des services de l'état pour la réalisation des travaux sécuritaires rue des écoles aux abords de l'école élémentaire estimés à un montant de 62 255.85 € HT, réalisés dans le cadre du marché à bons de commandes de la voirie communale actuellement en cours.

N° AD-2022-01-27-02 du 27 janvier 2022 demandant une aide financière la plus élevée possible auprès de la CAF de l'Hérault pour l'acquisition de la nouvelle version du logiciel ABELLIUM du Service Enfance Jeunesse permettant aux familles l'inscription et le règlement en ligne les prestations des temps périscolaires, extrascolaires et de restauration, qui s'élève à un montant de 5 538 € HT.

DELIBERATIONS

I – Convention d'assistance juridique VPNG - Année 2022 : D-2022-02-07-01

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition de convention d'honoraires pour l'année 2022 présentée par le Cabinet d'Avocats Vinsonneau-Paliès Noy Gauer § associés auprès duquel la commune fait appel pour défendre ses intérêts dans des affaires liées à des problèmes d'urbanisme, marchés publics ou autres.

La convention pour l'année 2022 régit la fixation des honoraires de consultation, assistance, conseil, rédaction d'acte et plaidoirie pour toute mission que la commune pourra confier au cabinet d'avocats. Les honoraires sont fixés à 140 € HT/heure sur devis sans excéder un montant de 25 000 € HT/an.

Le Conseil, approuve, à l'unanimité des présents + 4 procurations, la proposition de convention d'honoraires avec le Cabinet d'Avocats Vinsonneau-Paliès Noy Gauer présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

II – Subvention Chambre des Métiers et de l’Artisanat Occitanie en soutien à la formation par apprentissage: D-2022-02-07-02

Monsieur le Maire présente au Conseil une demande de subvention De la Chambre des Métiers et de l’Artisanat Occitanie/Pyrénées Méditerranée en soutien à la formation par apprentissage. Leur centre d’apprentissage accueille cette année 3 jeunes Lespignanais. Le montant de la subvention demandée comprend une partie fixe de 250 € + une participation par apprenti de 26 € soit un montant total de 328 €.

Le conseil, à l’unanimité des présents + 4 procurations, accepte le versement d’une subvention de 328 € à la Chambre des Métiers et de l’Artisanat Occitanie/Pyrénées Méditerranée en soutien à la formation par apprentissage et dit que cette somme sera prélevée au C/ 6574 – Divers du BP 2022.

III – Convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l’état : D-2022-02-07-03

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal d’une proposition de convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l’état. Cette convention a une durée de 3 ans.

La présente convention, établie conformément aux dispositions du I de l’article L.512-4 du code de la sécurité intérieure, précise la nature et les lieux des interventions des agents de police municipale. Elle détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec celles des forces de sécurité de l’État.

Pour l’application de la présente convention, les forces de sécurité de l’État sont les militaires de la gendarmerie nationale, dont le responsable local est le commandant de la brigade de gendarmerie de Capestang, territorialement compétent.

Le conseil, à l’unanimité des présents + 4 procurations, accepte les termes de la convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l’état présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec M. le Préfet de l’Hérault et M. le Procureur de la République.

IV – Vente parcelles E 4854 et E 4855 pour les projets de maison médicale et pharmacie : D-2022-02-07-04

Monsieur le Maire rappelle la volonté de céder deux parcelles extraites de la parcelle communale C 913 pour le projet de création de la maison médicale et de la pharmacie.

L’estimation des services de France Domaines date du 15 mars 2021 au prix de 120 €/m² (+/- 15 %).

Les divisions parcellaires ont été réalisées et il propose la vente de :

- La parcelle E n°4854 de 956 m² à M. Mathieu BLAYAC, pharmacien, (avec possibilité de substitution de sa personne à une autre forme juridique) au prix de 116 €/m².
- La parcelle E n°4855 de 1 327 m² à M. Matthieu MOUYSET, médecin, (avec possibilité de substitution de sa personne à une autre forme juridique) au prix de 116 €/m².

L’Etude de Maître FRUTOSO, Notaire à Colombiers est chargée de rédiger les actes relatifs à ces affaires.

Le conseil, à l’unanimité des présents + 4 procurations, accepte les propositions de Monsieur le Maire ci-dessus exposées et l’autorise à signer les actes correspondants à ces transactions.

V – Transfert compétence investissement en éclairage public : D-2022-02-07-05

Monsieur le Maire présente au conseil une proposition du Syndicat Mixte Hérault Energies de transfert de la compétence investissement en éclairage public pour une durée de 5 ans, reconductible au choix de la commune.

Un programme de travaux est établi en accord avec la commune sur tout ou partie du réseau d'éclairage public et sur la durée du transfert de la compétence. La cotisation annuelle spécifique à cette opération est fixée à 25 % du montant de la TCFE communale.

Considérant que le montant de la cotisation est élevé par rapport au bénéfice que peut nous apporter ce transfert de compétence, Monsieur le Maire propose au conseil de ne pas transférer la compétence investissement en éclairage public de la commune au SMEEDH Hérault Energie.

Il est bien noté que la commune devra rechercher des financements par ces propres moyens et ne bénéficiera plus de l'aide et des financements d'Hérault Energies pour les travaux d'investissement en éclairage public.

Le conseil, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, + 4 procurations, refuse de transférer la compétence investissement en éclairage public de la commune au Syndicat Mixte Hérault Energies et charge Monsieur le Maire de leur transmettre cette décision.

VI – Subvention façade – 3 La Placette : D-2022-02-07-06

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention d'un montant de 50 % du montant TTC des travaux de réfection de façade entrant dans le périmètre défini par la Communauté de communes « La Domitienne » et la Commune correspondant au « bourg du centre ancien » de la commune dans la limite maximale de 1 500 €. (Secteur majoré).

Il présente la demande de M. Christophe FONTANIVE - 3 La Placette
Montant de la subvention : 1 500 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité des présents + 4 procurations, décide d'octroyer la subvention façade sus indiquée et dit que la somme sera prélevée au C/20422 – réfection façades du BP 2022 ou suivant.

VII – Convention de passage d'un réseau d'eau brute Parcelle M. René TALAVERA : D-2022-02-07-07

Monsieur le Maire donne lecture au conseil d'une proposition de convention de passage d'un réseau d'arrosage BRL en traversée du chemin « de Jardin de Viguier » au niveau de l'angle gauche de la parcelle C 1472 afin de relier la parcelle C 1415 appartenant à M. René TALAVERA, à titre gracieux et durée indéterminée.

Le conseil, par 18 voix pour + 4 procurations et 1 voix d'abstention de Mme Géraldine ESCANDE, approuve les termes de la convention ci-dessus présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer avec M. René TALAVERA.

QUESTIONS DIVERSES

➤ M. Jean-François GUIBBERT :

Présente les projets suivants :

- ❖ **Rénovation énergétique des écoles** : Travaux réalisés les mercredis et vacances scolaires. Isolation correcte des écoles maternelle et élémentaire. Travail sur les éléments de confort en intérieur (aération, ventilation et renouvellement de l'air). Création d'une isolation thermique en extérieur à l'école élémentaire et travail des ponts thermiques en intérieur. Pilotage des radiateurs par radio et rafraîchissement par une centrale d'air à double flux. Pose de panneaux photovoltaïques sur le toit (110 KWh) avec revente de l'électricité.
- ❖ **Travaux sécuritaires de la Rue des Ecoles** : Présentation du projet de la 2^{ème} tranche de rénovation de la rue des Ecoles aux abords de l'école élémentaire jusqu'à la Route de Nissan. Création d'un passage piéton surélevé et de trottoirs des deux côtés de la rue. Réfection du parking à l'entrée de la Rte de Nissan.

Informe le conseil :

- ❖ **Problème de remplacement de professeur des écoles à l'école maternelle** : Problème de remplacement de Mme Terris qui a suspendu ses fonctions au 1^{er} février 2022. Son remplacement n'a pas été anticipé par l'Education Nationale. Un mail a été envoyé à l'inspecteur du secteur et après échanges, a trouvé une solution de remplacement dans la semaine.

➤ M. Bernard GUERRERE :

- ❖ La réunion de la Commission Environnement est reportée au Mardi 15 Février 2022 à 18h30.
- ❖ Le 2^{ème} traitement contre les pigeons au niveau de la Tour aura lieu le Lundi 21 Février 2022.
- ❖ Contact du CEN (Conservatoire des Espaces Naturels) qui est contacté par l'Association PEGASE pour signaler des dépôts de terres sauvages au Moulin, Rte de Vendres et Rte de Nissan.
- ❖ Les ASF ont demandé la possibilité d'installer des aménagements de chantier sur un terrain communal en face de Clotinières le temps de réaliser des travaux de confortement du pont de l'autoroute A9.

➤ Mme Françoise CRASSOUS :

- ❖ L'audition des enfants de l'activité Musique aura lieu le Mardi 15 Février 2022 à 18h30 à la Médiathèque.

➤ M. Didier MONTIER :

- ❖ Des travaux ont été réalisés sur un immeuble Rue des Dalhias/Rue des Géraniums. La voie et le bitume ont été laissés dans un état sale et abîmé.
- ❖ Problème pour tourner en voiture de la Rue des Pavots à la Rue des Ecoles.
- ❖ Demande si la participation des élus est souhaitée pour la mise en place du Goûter des Aînés du 5 Mars 2021. Mme Agnès TOMASO demande leur participation le matin à partir de 9h00 pour la mise en place de la salle et l'après-midi à partir de 14h00/14h30 pour le service.

❖ Mme Géraldine ESCANDE :

- ❖ La Commission Enfance Jeunesse va rencontrer en Mars 2022 l'équipe du primaire (maternelle et élémentaire) et le Directeur du Service Enfance Jeunesse pour une synthèse du service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 15.